



#### 4. Convention Free La Norma

Monsieur le Maire soumet pour avis avant signature la convention avec FREE pour l'installation d'une antenne relais téléphone mobile et 4G à la lisière de la forêt sur le front de neige à l'ouest du TSD de la Repose.

**A l'unanimité**, les élus autorisent Monsieur le Maire à signer la convention et à percevoir la recette 5000 €/an correspondante avec les réserves suivantes :

- 15 mètres maximum le plus près des arbres côté Ouest
- réduire l'emprise au sol au minimum
- s'assurer que FREE sera obligé d'accueillir d'autres opérateurs sur le pylône.

#### 5. Convention RTE Enfouissement Ligne 63/20 KV

Monsieur le Maire informe qu'il peut signer la convention avec Réseau de Transport d'Electricité (RTE) pour l'enfouissement des réseaux 63 000 volts sur des parcelles communales côtés Moulins et côté Modane RD1006.

Les travaux sont presque terminés côté Modane.

**A l'unanimité**, les élus approuvent cette signature et autorisent M. le Maire à percevoir la redevance unique de 878 €.

#### 6. Convention ENEDIS Enfouissement Ligne 20 KV

Monsieur le Maire informe qu'il peut signer la convention avec ENEDIS pour l'enfouissement des réseaux 20 000 volts sur des parcelles communales côtés Moulins et côté Modane RD1006.

Les travaux sont presque terminés côté Modane avec une mutualisation avec RTE.

**A l'unanimité**, les élus approuvent cette signature et autorisent M. le Maire à percevoir la redevance unique de 15€.

#### 7. Réserves Année 2019

Dans le cadre du transfert de compétences de la CCHMV vers la Commune, il convient de fixer les redevances des réserves situées dans le sous-sol du parking souterrain et occupées par les commerçants de la station et les tarifs de location des locaux suivants :

**A l'unanimité**, le conseil :

- ❖ confirme l'utilisation actuelle de ces réserves pour 2019 et jusqu'à avril 2020 et fixe les tarifs suivants :
  - ✓ Superficie inférieure à 10 m<sup>2</sup> : 578 €/an
  - ✓ Superficie supérieure à 10 m<sup>2</sup> : 690 €/an
  - ✓ Superficie de 20 m<sup>2</sup> : 1 133 €/an
- ❖ fixe le tarif pour la location de la salle d'animation :
  - ✓ 150 € par évènement
  - ✓ Associations, Syndics, SPL : gratuit
  - ✓ Caution ménage 250€ + matériel 250€
- ❖ fixe le tarif pour la location de la salle du Cinéma La Norma
  - ✓ 100 € par évènement
  - ✓ Associations, Syndics, SPL : gratuit
  - ✓ Caution ménage 250€ + matériel 500€

#### 8. Participation communale au financement des forfaits de ski « jeunes »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée depuis plusieurs années la Commune accepte la prise en charge des forfaits ski pour tous les collégiens et lycéens.

Afin de favoriser la pratique du ski pour le plus grand nombre et d'éviter de prendre en charge des

forfaits qui ne seront pas utilisés, Monsieur le Maire propose de reconduire cette opération aux conditions ci-dessous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, ACCEPTE de prendre en charge le coût des forfaits de ski « Haute Maurienne Vanoise » pour - tous les collégiens et lycéens de moins de 18 ans scolarisés au 1er septembre dans l'Académie de Grenoble, ainsi que - les enfants de primaires et maternelles non scolarisés au RPI d'Avrieux - **et** dont la résidence est à Villarodin-Bourget. Une participation de 35 € sera demandée pour chaque enfant aux familles pour la délivrance de ces forfaits.

## 9. Location Licence IV

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de fixer un tarif pour la location de la Licence IV détenue par la Commune.

Cette location a pour objet de conserver cette licence qui, si elle n'est pas utilisée pendant 5 ans, est supprimée.

**A l'unanimité**, les élus votent le tarif de 150€ par trimestre.

## 10. Procédure de Marché public pour les travaux du poste 63/20 Volts

Monsieur le Maire et Monsieur le Président de la Régie Electrique rappellent aux élus que le marché public du poste a été classé sans suite pour dépassement de crédits budgétaires. Daniel Rusque, membre du conseil de régie, rappelle que la régie est légitime à faire ce poste et que si elle refuse elle s'expose à des risques de contentieux et se priverait d'une ressource à terme pour la Commune. De plus, la régie avait opté pour ce poste afin d'anticiper l'avenir avec le durcissement des règles de distribution d'énergie et le regroupement avec les régies voisines reste toujours d'actualité, même s'il faudra attendre les prochaines élections pour le remettre sur les rails. Enfin, TELT souhaite depuis le départ une alimentation en 63 000 V et doit faire ce poste avec ou sans la régie. Le risque est de voir pousser un poste aérien encore plus impactant pour le paysage, les habitants et les riverains sur cette zone.

Le 12 septembre dernier, le conseil de régie s'est prononcé favorablement pour faire ce poste dans cette enveloppe financière avec une adaptabilité du poste pour finaliser son insertion paysagère à l'issue des travaux du tunnel.

Il convient néanmoins de vérifier la constructibilité du bâtiment dans cette zone en levant les inquiétudes liées au sous-sol, aux risques d'inondation et au foncier.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal peut charger le maire de souscrire un marché ou un accord-cadre déterminé avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché ou de cet accord-cadre. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché ou de l'accord-cadre.

Monsieur le Maire peut, en outre, par sa délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Afin de pouvoir lancer la procédure de marché public et d'assurer la transparence de la procédure jusqu'aux élections municipales de mars 2020, Monsieur le Maire souhaite que le conseil municipal : se prononce sur le projet du poste, le lancement de la procédure de marché public aux fins de l'autoriser à signer le marché et à inscrire la dépense par anticipation sur le budget primitif 2020 dans la limite du montant indiqué en annexe.

L'enveloppe maximum du marché REVB serait de 5 300 000 € H.T. pour un coût global du projet estimé à 8 337 347 € H.T..

Un tour de table est engagé pour que chacun s'exprime et avance ses arguments...

Philippe Delhomme reconnaît la lourde charge de travail que ce projet représente mais reste sur sa

position initiale en réaffirmant qu'il n'est pas concevable d'être opposé au projet tout en travaillant avec TELT pour faire ce poste. C'est avec ce genre de subventions « déguisées » que le projet avance.

Maryline Duval le rejoint sur son raisonnement, tout en comprenant qu'il n'est pas facile de trancher sur ce sujet, au nom des habitants qui restent très divisés sur le sujet.

Les autres élus craignent que le poste soit fait au détriment de la Commune et du territoire. Si la régie refuse de jouer son rôle entre TELT et RTE. Un poste privé aérien serait dramatique.

**Avec 5 voix Pour et 2 voix Contre**, les élus approuvent la création du poste, le chiffrage, le lancement de la procédure négociée avec mise en concurrence préalable et autorisent Monsieur le Maire à signer le marché à l'issue de la procédure et à anticiper la dépense sur l'investissement du budget primitif de la régie 2020.

## **11. Marché de maîtrise d'œuvre pour le Poste 63/20 Volts**

Madame la Directrice explique les changements successifs dans ce projet et par conséquent dans le travail fourni par le Maître d'œuvre. Après avoir pris conseil auprès de la cellule juridique des marchés publics, il est envisageable d'approuver un Avenant au marché initial de 18.05 %. Cet avenant est justifié par les coûts engendrés par les changements de technologie du poste et donc d'études pour aboutir à un poste intérieur modulaire PIM. Ces diverses modifications de technologies et le décalage du projet dans le temps font que le maître d'œuvre à engager des études supplémentaires justifiées et cohérentes avec l'évolution du montant total du projet. Cet avenant ne crée pas non plus de risque vis-à-vis des candidats de l'appel d'offres initial puisqu'ils auraient dû évoluer également avec le projet.

D'autres frais restent à la charge du maître d'œuvre suite à une erreur d'appréciation du lot Bâtiment lors de l'estimation et de l'appel d'offres (env. 40 000 €).

M1 : Ancien marché	319 200,00
Facturation totale GME	
M2 : Nouveau marché	376 810,00
Différence M1//M2	57 610,00

**A l'unanimité**, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

## **12. Achat terrains euro symbolique**

Considérant que la Commune ne dispose pratiquement pas de réserves foncières exploitables dans le cadre de projets, en mesures de compensation ou autres ; l'outil AFP étant aujourd'hui étendu à tout le territoire de la Commune, il serait intéressant de pouvoir acheter des terrains à l'euro symbolique ou d'accepter des dons de propriétaires souhaitant se libérer de leurs terrains.

**A l'unanimité**, le conseil municipal approuve la prise en charge des frais d'actes notariés dans le cadre de dons, legs ou achats de terrains à l'euro symbolique.

## **13. Forêt**

Les élus rendent compte de la visite « forêt » organisée par et avec F. Manuel, garde forestier et G. Gibaud de l'ONF le vendredi 27 septembre.

Cette sortie a permis aux élus disponibles et intéressés de mieux comprendre le plan de gestion et les enjeux de la filière bois. Ils ont pu également échanger leur point de vue avec le garde et la technicienne de l'ONF.

Ceci étant exposé, les élus peuvent désormais avancer sur certaines délibérations restées en suspens les séances précédentes :

### **13.1 - Villarodin**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la coupe sur les parcelles 25, 26 sur la forêt de Villarodin avec vente de bois façonnés.

### **13.2 - Bourget**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la coupe pour la sécurisation des gros arbres avec coupe à l'hélicoptère sur les parcelles 102, 103, 104, 105.

### **13.3 - Surface +**

L'ONF a émis un avis favorable et propose d'appliquer le régime forestier aux parcelles suivantes :

Commune	Section	Numéro	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée pour l'application du RF (en ha)
Commune de VILLARODIN BOURGET	0A	787	3,0950	0,9400
Commune de VILLARODIN BOURGET	0A	882	1,0080	0,9100
Commune de VILLARODIN BOURGET	0A	1308	1,0900	1,0900
Commune de VILLARODIN BOURGET	0A	2303	2,4500	0,6400
Commune de VILLARODIN BOURGET	0A	2438	2,3619	2,3619

Le régime forestier est un outil réglementaire mis à disposition des collectivités propriétaires de forêt, leur permettant de valoriser leur patrimoine forestier en mettant en œuvre une gestion durable et multifonctionnelle.

Cette opération est souhaitée dans le but de garantir une conservation et une valorisation durable du patrimoine forestier communale.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de l'ONF.

### **Divers**

**Cérémonie 11 novembre** : Seront présents : Philippe Delhomme, Bruno Buisson, Stéphane Bect, Gilles Margueron.

**Agriculture** : après l'abandon de projet de Mme Bonnefond pour la ferme bovine à Villarodin, un nouveau projet avec des caprins est à étudier.

**Challenge Curral 2020** : Cet évènement regroupe l'ensemble des personnels, et ayants droits des régies électriques et gazières de France. A la demande de Synergie Maurienne et sur proposition de la Régie de Villarodin-Bourget, ce challenge sera organisé les 25 et 26 janvier 2020 à LA NORMA avec l'aide de la Régie de Villarodin-Bourget et Avrieux.

Le 4 novembre 2019  
Le Maire,  
Gilles Margueron



